

Monsieur Arnaud-Coffin juge ce projet dispendieux et estime qu'il y a d'autres priorités comme la maison « Tatin » à restaurer ou bien l'ancienne cantine qui est inutilisée.

Selon ses dires, des habitants de la résidence « Le verger » se plaignent de l'utilisation répétée de la salle commune par des associations. Monsieur le Maire lui répond qu'il n'a pas connaissance de ce problème et qu'à propos de l'ancienne cantine elle sert également pour des réunions ou à l'occasion des conscrits.

Mme SADOR lui rappelle les problèmes de stationnement mais aussi qu'il s'agit d'un projet inscrit dans ceux de la liste majoritaire lors des élections municipales.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document relatif à cette opération, et notamment les demandes de subventions.

4 – Convention d'occupation bureaux « Route des Pierres Dorées » :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé par l'association « Tiers Lieux Citoyen Cogny » nouvellement créée, pour le déploiement d'outils administratifs participatifs. Cette dernière demande la gratuité du local pour une période supplémentaire de trois mois (du 1^{er} Janvier au 31 mars 2025) afin de permettre aux membres de l'association de finaliser les démarches et de faire quelques travaux. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à cette demande qui leur permettra de commencer à payer un loyer à partir du moment où ils prendront possession des lieux.

5- Appartements bâtiment du caveau :

Studio : Monsieur le Maire rappelle au Conseil que ce logement a été refait à neuf. Il fait part au Conseil d'un mail adressé par la Régie ORALIA Pondevaux demandant de fixer le prix du loyer et suggérant une fourchette avec un maximum de 14€ le mètre carré. Après en avoir délibéré, le Conseil fixe le montant du loyer à 300€ par mois (délibération n°2025-03)

Appartement T3 : Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que le montant du loyer a été fixé à 500€/mois + les charges lors de la réunion de décembre. La Régie Oralia Pondevaux a transmis le dossier d'une personne intéressée pour louer cet appartement. Cette dernière souhaite faire des travaux de peinture et demande en contrepartie une gratuité d'un mois et demi de loyer.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil les travaux qui viennent d'être réalisés dans ce logement. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, considère que ce logement est habitable en l'état et ne donne pas suite à cette demande.

6 – Décision modificative budgétaire : délibération n°2025-04 :

Une décision modificative budgétaire doit être prise pour ajuster les crédits du compte 7392221 – Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales pour un montant de 500,00€ à prendre sur le compte 752 – Revenus des immeubles –

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette décision modificative budgétaire n°03/2024.

7- Rapports des commissions communales :

Adhésion à la convention de participation « prévoyance »

Lors de la séance du 8 octobre 2024, le projet de délibération relatif à la participation obligatoire des collectivités en matière de protection sociale a été présenté avant saisine du CDG69. Le Comité Social Territorial a donné un avis favorable le 16 décembre 2024. Aussi, le Conseil Municipal approuve cette délibération d'adhésion à la convention pour le risque prévoyance au taux fixé à 1,83% pour la garantie maintien de salaire, niveau 3 (délibération n°2025-05).

Ressources humaines :

Mme Francine KHEMDOUDI fait part au Conseil que le remplacement de Mme Joëlle LIRAUD partie en retraite au 1^{er} janvier est assuré par Mme Séverine GIRARD. Un contrat à durée déterminée a été conclu de janvier à août 2025 (délibération n°2025-06)

Autorisation dépenses fêtes et cérémonies (Délibération n°2025-07) : Il y a lieu de prendre une délibération autorisant des dépenses pour évènements familiaux ou liés à la carrière. Elle permet de financer des cadeaux offerts à l'occasion de réceptions diverses, par exemple Mme Liraud qui a fait valoir ses droits à la retraite.

Environnement :

Mme Francine KHEMDOUDI, rapporte au Conseil que dans le cadre du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés un mail a été adressé à la CAVBS pour une réflexion à mener sur les points suivants :

- Ramassage des emballages en porte en porte (bacs jaunes) en alternance avec le ramassage des ordures ménagères
- Ramassage des encombrants en porte en porte uniquement pour les personnes de + 75 ans et des personnes en situation de handicap
- Utilisation de sacs transparents pour les ordures ménagères à condition de respecter les principes du développement durable

Composteur partagé :

Comme déjà évoqué, le composteur installé vers l'aire de jeux est très peu fréquenté. Un courrier a été adressé aux utilisateurs potentiels afin qu'ils informent la mairie des problèmes éventuels. Si cela persiste, un nouvel emplacement pourrait être défini.

Conférence « Bio-diversité » : Contact a été pris avec Mme Chantereau afin qu'elle présente ses missions relatives à l'environnement au Conseil Municipal. Il a été évoqué qu'une conférence à laquelle serait conviée les habitants, la société de chasse et les viticulteurs ou *agriculteurs* pourrait être organisée la veille de la matinée verte.

Culture et patrimoine :

M. le Maire rapporte au Conseil que la crèche installée, par une dizaine de bénévoles, dans l'église St Germain a attiré 700 visiteurs. Cette crèche provençale composée d'environ 180 santons représentant tous les métiers d'antan a fait l'objet de deux passages télévisés, ce qui a incité des centaines de personnes à se déplacer pour la découvrir ainsi que le village.

Urbanisme : Madame Amélie RATIGNIER informe le Conseil des dossiers suivants :

Déclarations préalables accordées ou en cours d'instruction pour :

- *La création d'un auvent : 659, Montée de Chazier*
- *Le remblaiement pour élargissement d'un parking existant : 204, Montée du Montessuis*

Permis de construire pour la création d'une maison individuelle et d'un carport : 109, Montée Saint Claude. Comme indiqué dans le permis d'aménager, le mur d'enceinte en pierres sèches devra être conservé.

Voirie et domaine public, travaux et sécurité : Monsieur Michel MORIN présente les travaux réalisés et commente les photos concernant :

- Travaux réfection appartements bâtiment du caveau
- Remplacement des potelets vers place du 8 mai 1945
- Photos incivilité (verre cassé en face du bar)

Finances :

Mme Karine SADOR annonce que la réunion pour le vote du budget 2025 aura lieu le Mardi 8 avril à 19h30 et qu'une réunion de la commission est fixée au jeudi 13/02/25.

10- Informations diverses :

10-1 : Tads : Un devis est adressé pour le remplacement du rouleur palpeur du béné. Le prix complet avec paliers et roulements est de 494,23€ HT + frais de port 110,00€. Le devis est validé par le Conseil.

10-2 : Rapports Bureau Véritas : M. Rémi AURION donne lecture des observations issues de la vérification des installations électriques effectués dans les bâtiments recevant du public :

- Salle polyvalente : remettre en état de fonctionnement les deux éclairages de sécurité situés dans les locaux vers podium.
M. Arnaud-Coffin signale qu'il a remarqué une tache au plafond (vers tableau dans la grande salle)
- Eglise : coffret et armoire électrique : isoler les extrémités des conducteurs inutilisés
Réflexion est à mener à propos d'un système d'alarme
- Bâtiment mairie-école-bibliothèque : pas d'observation

10-3 : INSEE : La Direction Régionale d'Auvergne-Rhône-Alpes porte à notre connaissance les chiffres relatifs à la population de la commune. La population de référence est de 1 233 habitants. Le prochain recensement aura lieu en 2026 pour Cogny.

10-4 : Randonnée historique des Beaujolais : l'Association Lions Club des Villages Beaujolais organise les 5 et 6 avril 2025 une randonnée de véhicules d'époque. Elle rassemblera environ 100 véhicules qui emprunteront les routes de la Région et traverseront la commune le Samedi 5 avril à 10h24 et le Dimanche 6 avril à 10h47.

La séance est levée à 21h30

PROCHAINES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL:
MARDI 4 FEVRIER 2025, MARDI 11 MARS 2025

